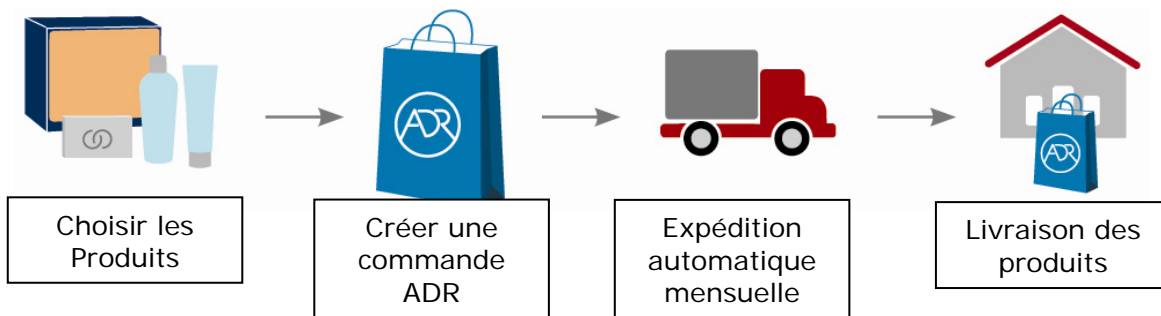


Europe

Programme de fidélité ADR (Automatic Delivery Rewards)

Avantages ADR

Le programme de fidélité ADR est un programme de livraison automatique destiné aux Distributeurs, aux Clients privilégiés et aux Clients au détail. Il encourage la commande automatique mensuelle des produits Nu Skin®, Pharmanex® et Big Planet™ ainsi que des donations Nourish the Children® (NTC). Les membres ADR établissent une commande ADR mensuelle pour les produits Nu Skin®, Pharmanex®, Big Planet™ ou NTC de leur choix et ils définissent une date de traitement spécifique. Ils gagnent du temps, de l'argent et des points produits gratuits.



Avantages

- **Engagement du Distributeur, Client privilégié ou Client au détail au moment de l'inscription** : Lorsqu'un NOUVEAU Distributeur, Client privilégié ou Client au détail adhère au Programme ADR au moment de son inscription, il peut soit :
 - **Souscrire une commande ADR par fax** : lorsqu'il s'inscrit par fax sans souscrire une commande ADR de 50 PVP au moins après réduction ni une commande régulière de 100 PVP, les frais d'inscription s'élèvent à 20 €*.
*36.34 CHF
 - **Souscrire une commande ADR sur Internet** : lorsqu'il s'inscrit sur Internet sans souscrire une commande ADR de 50 PVP au moins après réduction ni une commande régulière de 100 PVP, il bénéficie de 50% sur les frais d'inscription.
 - **OU s'inscrire avec une commande ADR ou une commande régulière** : en souscrivant une commande ADR de 50 PVP au moins après réduction ou une commande régulière de 100 PVP au moins au moment de son inscription, il est dispensé de payer les frais d'inscription.
- **Commande** : Notre politique définit une commande ADR par mois par contrat.

- **Prix** : 5% de réduction sur le prix de gros.
- **Frais de manutention** : Les commandes en ligne n'exigeront pas de frais de manutention. Ils seront uniquement ajoutés pour les commandes passées par le Service Clientèle (téléphone ou fax).
- **Livraison** :
 - Tarif forfaitaire, 50% de réduction sur les frais de livraison habituels. Veuillez consulter la liste de prix de votre marché local pour plus d'informations.
- **Frais de livraison standard par fax** : Les Distributeurs, Clients privilégiés et Clients au détail qui gèrent leur ADR par l'intermédiaire du Service Clientèle et non par Internet perdent leur droit aux frais de livraison ADR réduits et doivent s'acquitter des frais de livraison standard, valables pour les commandes régulières.
- **Outils de gestion en ligne** : Les Distributeurs et les Clients privilégiés ont accès en ligne aux outils suivants :
 - Inscrire un nouveau Distributeur
 - Inscrire un nouveau Client privilégié*
 - Inscrire un nouveau Client au détail
 - Créer une nouvelle ADR
 - Gestion ADR :
 - Changer la date de traitement
 - Changer les produits
 - Changer l'adresse de livraison
 - Changer le mode de paiement (prenez contact avec votre Service Clientèle local pour connaître les différents **mode de paiement** possibles dans votre marché).
 - Echanger les points produits en ligne
 - Ajouter des produits gratuits, échangés contre des points produits, à une commande unique faite en ligne afin d'éviter de payer des frais supplémentaires aux frais de livraison standard.

*Tout nouveau Client privilégié ne peut être inscrit que via My Office.

- **Commandes uniques en ligne** : Les Distributeurs, Clients privilégiés et Clients au détail peuvent passer des commandes uniques en ligne et payer le prix ADR, mais ils ne reçoivent alors aucun point produits.
- **Points produits** : Des points produits sont **attribués** sur base du sous-total des commandes ADR et sont échangeables contre des produits en tenant compte de leur valeur en PVP.
 - Le montant total de points produits pouvant être accumulés pour un seul compte en un an est de 900.
 - Les points produits expirent un an après leur attribution.
 - Les points produits qui ont expiré sont visibles sur les factures ou lorsque le Distributeur se connecte sur Internet.
 - Un maximum de 75 points produits peuvent être perçus par mois pour un seul compte.
 - Les points produits peuvent uniquement être utilisés dans le pays d'émission

de la facture ADR.

Remarque : Les points produits sont attribués à l'achat des produits Nu Skin® et Pharmanex®.

- **Echange des points produits :** Les points produits sont **échangeables** contre des produits Nu Skin® et Pharmanex® dont les PVP ne sont pas réduits (les frais d'inscription, le Business Portfolio, le matériel commercial/d'aide à la vente, les kits de lancement, les accessoires Nu Colour®, les kits commerciaux, les produits à prix réduit le VitaMeal et la plupart des kits promotionnels ne sont pas échangeables contre des points produits).
- **Retour des produits :** Lorsqu'un produit est renvoyé, les points produits qui avaient été gagnés pour ce produit seront déduits du compte.
- **ADR mensuelle :** Les Distributeurs touchent des points produits pour leur commande ADR mensuelle.
 - **20% :** Pour les 12 premières commandes, 20% du montant total des PVP en points produits.
 - **30% :** A partir de la 13e commande, 30% du montant total des PVP en points produits.
- **Suspendre :** Le Distributeur peut suspendre sa commande ADR jusqu'à trois fois par année calendaire.
- **Flexibilité :** Gestion en ligne, changements ADR dès que nécessaire et date de traitement à choisir entre le **1^{er}** et le **25** du mois.
- **International:** Les Distributeurs internationaux peuvent également souscrire au programme ADR et bénéficier des prix réduits de 5%, mais ils ne recevront pas les points produits.
- **Annulation ADR :** Les Clients peuvent contacter le Service Clientèle à tout moment pour annuler leur ADR. L'annulation n'entraînera aucun frais supplémentaire. Les demandes d'annulation doivent être envoyées par écrit (fax, email ou poste).

Différences ADR Europe Présentation générale

*Lorsque la commande ADR compte 50 PVP au moins après réduction, le Distributeur ou Client est exempté des frais d'inscription.

**PLA - Programme de Livraison Automatique

*** Certains marchés/régions spécifiques ou îles sont exclus du programme de réduction des frais de livraison (Islande, îles Canaries, départements français d'outre-mer).

	PLA **	ADR
Livraison forfaitaire***	X	X
Gestion en ligne (voir tableau ci-dessous)		
Choix de la date de traitement	X	X
5% de réduction sur le prix de gros		X
Réduction PLA :		
10% de réduction (commandes 1-6)	X	
15% de réduction (commandes 6-12)	X	
20% de réduction (commandes 13+)	X	
50 PVP après réduction pour bénéficier des avantages ADR		X
Annulation ADR sans frais	X	X
Païement des frais d'inscription*	X	*
Mensuel	X	X
Une commande ADR par contrat par mois	X	X
Maximum 3 commandes suspendues par an		X

Différences gestion en ligne

	PLA	ADR
Inscrire un nouveau Distributeur	X	X
Inscrire un nouveau Client privilégié	X	X
Inscrire un nouveau Client au détail	X	X
Créer une ADR	X	X
Gestion ADR :		
Sélectionner une date de traitement	X	X
Sélectionner les produits	X	X
Choisir l'adresse de livraison	X	X
Choisir le mode de paiement	X	X
La plupart des modes de paiement acceptés*		X
Echange des points pour les commandes et commandes de remplacement		X
Annulation ADR		
Suspendre une commande		
Echanger des points produits pour des commandes uniques en ligne		X
Les commandes uniques en lignes au prix ADR		X

*Renseignez-vous auprès de votre Service Clientèle local pour connaître les modes de paiement disponibles dans votre marché pour le programme ADR.

Différences points produits

	PLA	ADR
Points produits sur base du montant total des PVP de la commande ADR		X
Commande en ligne avec des points produits (commande unique ou ADR)		X
Maximum 75 points produits par mois pour un seul compte		X
Nombre de points produits maximum par an pour un compte (900)		X
Date d'expiration des points produits		X
Points produits expirés visibles sur les factures ou en ligne		X
Les produits retournés entraînent la perte des points produits gagnés		X